

Zeitschrift: Défis / proJURA
Herausgeber: proJURA
Band: 7 (2009)
Heft: 21: Les innovations

Artikel: Coopération sanitaire transfrontalière
Autor: Nusbaumer, Gabriel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824011>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Coopération sanitaire transfrontalière

Par Gabriel Nusbaumer

Sous le haut patronage de la République et Canton du Jura, du Conseil général du Territoire de Belfort et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard, l'Hôpital du Jura (H-JU) et le Centre hospitalier de Belfort-Montbéliard (CHMB) ont signé une convention de coopération au mois de juin 2009. La collaboration transfrontalière mise en place s'inscrit dans la perspective de la construction de l'Hôpital médian de Belfort-Montbéliard, à Trévenans, sur sol français, à une quinzaine de kilomètres de la frontière suisse.

Le projet d'Hôpital médian consiste en la construction d'un hôpital de plus de 600 lits, avec un plateau technique de pointe, une activité sanitaire d'urgence très importante (80'000 sorties par an), 5'000 naissances annuelles. L'investissement consenti est de 350 millions d'Euros environ, soit près 540 mil-

lions de francs suisses. Cet hôpital devrait ouvrir ses portes en 2012 et desservir une aire urbaine de 350'000 habitants.

Rappelons qu'un accord de coopération, conclu en 1988 déjà, lie la République et Canton du Jura et le Territoire de Belfort. Des liens anciens et historiques unissent les deux territoires. Dans le cadre de cette relation, un accord particulier a été conclu le 21 décembre 1990, au terme duquel les jeunes Jurassiennes candidates à la profession d'infirmière pouvaient acquérir leur formation à l'Ecole d'infirmières du Centre hospitalier général de Belfort. Même si, dans ce cadre, les relations sont demeurées modestes, les échanges de stagiaires ont toujours existé entre les deux hôpitaux, dans un sens comme dans l'autre. Les relations entre le corps enseignant et les directions des deux écoles se poursuivent encore aujourd'hui. Dans les années 70 déjà, l'Hôpital régional de Porrentruy a entretenu des relations de bon voisinage avec son homologue de Belfort. Cependant, le financement des soins par les assureurs maladie, tant suisses que français, a toujours été un frein à la collaboration hospitalière transfrontalière.

Une initiative du Ministre jurassien de la santé

C'est le projet d'Hôpital médian qui a conduit le Ministre Philippe Receveur à prendre l'initiative pour inscrire une collaboration entre l'H-JU et ce futur établissement. La République et Canton du Jura et son hôpital ne pouvaient pas rester inactifs devant ce projet localisé à proximité de la frontière suisse. C'est pourquoi le Ministre jurassien de la santé a lancé, en début d'année 2008, l'idée d'une coopération plus étroite entre établissements hospitaliers.

Le 5 juin 2009, Laurent Christe, directeur de l'H-JU, et Jean Schmid, directeur du CHMB, ont signé une convention de coopération. Par cet accord, les parties s'engagent à étudier la faisabilité d'une collaboration entre les deux établissements dans différents domaines.

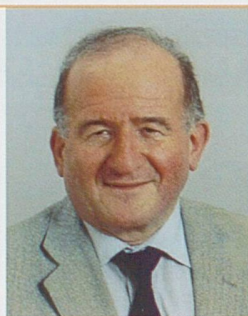
Un accord pour quelle coopération ?

L'assistance mutuelle en cas d'accident impliquant un nombre important de blessés ou d'épidémie à grande échelle, dépassant les capacités d'accueil dans les différentes structures des deux établissements hospitaliers, est prévue. Cette assistance implique des exercices communs des services de sauvetage qui ont déjà eu lieu.

Dans le domaine de la formation à la médecine d'urgence, le CHMB met à disposition son centre d'enseignement des soins d'urgence (CESU) pour la formation de formateur et la formation du personnel médical, infirmier et ambulancier.



Le site de Delémont de l'Hôpital du Jura



Gabriel Nusbaumer

*Chef du Service de la santé publique
de la République et Canton du Jura*

L'aide médicale urgente est également au rang des applications concrètes de coopération. Les deux services mobiles d'urgence et de réanimation (SMUR) de Belfort et Montbéliard pourraient intervenir sur la zone transfrontalière pour assurer les transports médicalisés en primaire (prise en charge au lieu où la détresse s'est manifestée). La réciprocité par le service d'urgence de l'H-JU est prévue.

Dans le domaine de la prise en charge du syndrome coronarien aigu, le CHBM pourrait mettre à disposition son plateau d'angioplastie et en faciliter l'accès aux patients concernés. La rééducation est offerte en réciprocité par l'H-JU aux patients français.

Avec quels moyens

Deux groupes de travail ont été mis sur pied. L'un est chargé de l'examen de la situation sous l'angle légal, administratif et financier. L'autre a mandat d'élaborer des projets-pilotes dans le

domaine de l'échange de services ambulanciers d'une part et d'évacuation de blessés d'autre part. Ces groupes de travail sont paritaires. Des réunions préparatoires ont déjà eu lieu. Un financement de la mise en route de la coopération sera demandé à Interreg IV France-Suisse, programme de coopération transfrontalière.

Vous avez dit «innover»...

L'obstacle du financement des soins reçus au-delà de la frontière a été assoupli, côté suisse. L'assurance-maladie obligatoire des soins (LAMal) permet le financement de projets-pilotes transfrontaliers, ceci en dérogation du principe de territorialité figurant dans la LAMal. Un exemple de projet-pilote qui fonctionne est celui qui lie depuis 2006 les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne au Landkreis de Lörrach, en Allemagne.

La nouveauté se trouve dans l'idée de mutualiser des moyens d'intervention de deux hôpitaux dans le secteur

des services d'urgence, d'utiliser dans l'intérêt bien compris des malades jurassiens des services du futur Hôpital médian. Elle est aussi d'offrir à nos voisins français la possibilité d'obtenir des prestations de rééducation sur sol jurassien.

Le projet est en phase de démarrage. L'enthousiasme est là. Comme dit le proverbe, le chemin se construit en marchant. Ne nous arrêtons pas.

Ouvrir d'autres voies

Un autre champ d'activité fait l'objet de discussions et d'accords internationaux: il s'agit de la lutte contre la pandémie. Des accords sont actuellement en discussion avec l'Union européenne et un accord est en phase d'être signé avec la France en particulier.

Des actions de coopération pourraient être conduites en promotion de la santé. On peut imaginer en effet que des échanges d'expériences puissent avoir lieu dans ce domaine entre la République et Canton du Jura, voire d'autres cantons frontaliers, et les départements qui se situent le long de la frontière suisse. Des actions communes de promotion de la santé pourraient être lancées et une mutualisation de moyens constituer une source de synergies intéressante.

On le voit, le Ministre de la santé de la République et Canton du Jura a ouvert la porte à des collaborations transfrontalières dont le potentiel d'activité s'avère très intéressant.



Le projet d'hôpital médian de Belfort-Montbéliard, à Trévenans